



FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Deux délinquants en prison, leur complice en cavale

Jean Paulin ALLOGO Port-Gentil/Gabon

'NCULPÉS pour plusieurs cas de vol aggravé à Port-Gentil, Steeve Badamassi Guibamba et Jaurès séjournent depuis quelques jours à la prison du Château. Leur complice Willy, quant à lui, est introuvable. De l'enquête préliminaire diligentée par l'antenne provinciale de la Police judiciaire (PJ), il ressort que les trois individus se rendaient nuitamment au marché Josaphat Rapontchombo pour voler. D'abord en se servant en gibier stocké dans des vieux congélateurs, mais aussi en passant en revue différents magasins de la place.

Une nuit, ils parviennent à semer une patrouille de police alors qu'ils sont pris en flagrant délit. Sauf que Badamassi sera arrêté quelques

jours plus tard après avoir délesté de 381 000 francs et d'un téléphone portable François Mbougou Mbadinga, Gabonais âgé de 41 ans, gérant mandataire chez Pétro Gabon qui était en pleine livraison au moment des faits. C'était dans la zone dite "Les cent manguiers", Sitôt son arrestation ébruitée, des victimes se sont rendues à la PJ où elles ont formellement identifié l'individu. Au terme de l'enquête préliminaire, Badamassi a été présenté devant le parquet de la République. Après audition, il a été inculpé pour vol aggravé, puis placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Port-Gentil, qu'il connaît bien pour y avoir passé six mois en 2014 pour les faits de même nature. Si Jaurès a, lui, aussi été arrêté entretemps, en revanche Willy est toujours en cavale.



Steeve Badamassi Guibamba, l'un des trois suspects.

Trois individus impliqués dans un trafic d'ivoire à Mouila

Abel EYEGHE EKORE Libreville/Gabon

"EVIN John Rashidi Nzigou Ndinga, élève, .25 ans, Jean Luc Nzissila, gendarme retraité de 62 ans, et Arnaud Ulrich Mounanga, 34 ans, se trouvent actuellement en garde à vue à la Police judiciaire (PJ) de Mouila pour présomption de trafic d'ivoire. Pour parvenir à leur arrestation, la PJ a bénéficié de la collaboration de l'ONG Conservation Justice et de la direction provinciale des Eaux et Forêts. Premier suspect interpellé, Mounanga. Filé par des agents de police, il est pris en flagrant délit de détention de quatre pointes d'ivoire dissimulées dans un sac, au centreville de Mouila. Il reconnaîtra les faits, ajoutant que les trophées en sa possession proviennent de deux éléphants abattus par le gendarme retraité Nzissila.



Les trois présumés trafiquants d'ivoire après leur arrestation.

Nzigou, affirmera-t-il ensuite, lui a apporté cette marchandise pour l'écouler. Coopératif, il déclare enfin que ces amis et lui ne sont pas à leur premier coup. Nzigou et Nzissila sont interpellés à leur tour. Au cours d'une perquisition au domicile de ce dernier, une arme à feu de type calibre 12 est saisie. Les trois suspects devraient être présentés,

dans les prochains jours, devant le procureur de la République de la formation spécialisée du tribunal de première instance de Libreville pour répondre des faits de braconnage d'éléphant, de détention et tentative de vente d'ivoire. Ils risquent jusqu'à 10 ans de prison, conformément aux dispositions de l'article 388 du Code pénal.

Le clin d'œil de



Précision

SUITE à notre article relatif à l'audience solennelle d'installation des magistrats et greffiers nouvellement affectés, nommés et promus à la Cour d'appel administrative (notre édition du week-end), le nouveau Premier président de la juridiction, Julia Edwige Midepani Bakele, nous prie de préciser que: "La Cour d'appel administrative est une juridiction de droit commun du second degré de l'ordre ad-

ministrative. Elle a pour rôle de juger une nouvelle fois une affaire déjà portée devant une juridiction du premier degré, c'est-à-dire les tribunaux administratifs. Elle examine les éléments matériels de l'affaire et vérifie qu'il n'y a pas eu d'erreurs de droit lors du premier jugement devant la juridiction de première instance. Elle peut soit confirmer la décision des premiers juges, soit l'infirmer".